



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 11 MAI 2026

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 24
- Pouvoirs : 4
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 au Foyer rural à Ternay, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
Secrétaire : Mme Nathalie PANSIOT

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Evelyne GAUTHIER (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Arnaud DELEU, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Alexis GAILLARDIN, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Lauredana JACQUET (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Evelyne GAUTHIER (Chaponnay)
M. Pascal CREPIEUX (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)
M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Alexandre DESCOLLONGES (Marennnes)
Mme Blandine BOST (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Noémie PROST-PICAZO (St Symphorien d'Ozon)

Excusé :

M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Geneviève GLEYNAT (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-82-5.3.6
11/05/2026

Désignation d'un représentant à l'EPORA

Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :

- Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 321-9 ;
- Vu** le décret n°2017-833 du 5 mars 2017 modifiant le décret n°98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** le courrier daté du 3 mars 2026, du Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que EPORA est administré par un conseil d'administration constitué de 33 administrateurs élus pour une durée de 6 ans ;

Considérant que parmi ces 33 administrateurs, trois administrateurs représentant des Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propres et communes non-membres d'EPCI, doivent être élus par une assemblée spéciale prévue à l'article L. 321-9 du Code de l'Urbanisme, convoquée par le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes au moment du renouvellement du conseil d'administration de EPORA ;

Considérant que l'élection de ces administrateurs se fait par vote à bulletin secret et à la majorité simple des présents ;

Considérant en outre que la Présidente de la Communauté de communes ne pourra pas être présente à l'assemblée spéciale et qu'elle peut donner un pouvoir ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à scrutin secret pour la désignation du représentant à l'EPORA ;

Vu les résultats du vote, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

27 VOTES POUR : *Mmes et MM Nicolas VARIGNY, Lauredana JACQUET, Pascal CREPIEUX, Laurent BICARD, Evelyne GAUTHIER (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennes), Arnaud DELEU, Blandine BOST, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Alexis GAILLARDIN, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL (Ternay)*

1 ABSTENTION : *Xavier POCHON (Ternay)*

- **PREND ACTE** de la date de convocation de l'assemblée spéciale pour élire trois administrateurs titulaires et trois administrateurs suppléants au conseil d'administration de EPORA, le 5 juin 2026 à 10h30 au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **PROPOSE** la candidature de Madame Christelle REMY, Vice-présidente en tant qu'administrateur titulaire représentant des EPCI à fiscalité propre au sein du conseil d'administration de l'EPORA ;
- **DONNE** pouvoir à Madame Christelle REMY, Vice-présidente pour représenter la Communauté de communes à l'assemblée spéciale.

Télétransmise en Préfecture le **18 MAI 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **18 MAI 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

